

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 juin 2015 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2016-2017 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR : AFSH1514266A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 12 juin 2015, en application de l'article D. 633-5 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2016-2017 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques est fixé par spécialité, interrégion et centre hospitalier universitaire (CHU) selon la répartition prévue en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017

INTERRÉGIONS ET CHU	PHARMACIE	INNOVATION pharmaceutique et recherche	BIOLOGIE médicale	TOTAL général
Ile-de-France	54	6	28	88
Assistance publique-Hôpitaux de Paris	54	6	28	88
Nord-Est	35	6	21	62
Strasbourg	9	1	4	14
Dijon	5	2	4	11
Reims	6	0	4	10
Besançon	5	1	3	9
Nancy	10	2	6	18
Nord-Ouest	45	10	25	80
Caen	8	2	6	16
Rouen	10	2	5	17
Lille	19	4	9	32
Amiens	8	2	5	15
Ouest	31	5	22	58
Rennes	6	1	6	13
Tours	7	2	6	15
Angers	4	1	2	7
Nantes	8	1	4	13
Poitiers	6	0	4	10
Rhône-Alpes - Auvergne	42	4	19	65

INTERRÉGIONS ET CHU	PHARMACIE	INNOVATION pharmaceutique et recherche	BIOLOGIE médicale	TOTAL général
Clermont-Ferrand	6	0	3	9
Grenoble	18	2	8	28
Lyon	18	2	8	28
Sud	46	9	21	76
Montpellier	18	4	6	28
Assistance publique-Hôpitaux de Marseille	28	5	15	48
Sud-Ouest	40	6	18	64
Bordeaux	15	2	6	23
Limoges	7	2	4	13
Toulouse	18	2	8	28
Total général	293	46	154	493